

FONDS À FORMULE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL
PEA, COMPTE-TITRES, ASSURANCE-VIE (Y COMPRIS FOURGOU), PERP

AUTOFOCUS CROISSANCE

JUIN
2015

INNOVEZ POUR
VOTRE ÉPARGNE



COMMERCIALISATION DU 1^{ER} JUIN AU 1^{ER} AOÛT 2015 EN ASSURANCE-VIE
(JUSQU'AU 6 AOÛT 2015 EN COMPTE-TITRES ET PEA)

PRODUIT PROPOSANT UNE SOLUTION ALTERNATIVE À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE
RISQUÉ DE TYPE ACTION

RISQUE DE PERTE DE L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL À HORIZON 8 ANS

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL DE 40 % MINIMUM À L'ÉCHÉANCE SI L'INDICE DE RÉFÉRENCE
A BAISSÉ DE PLUS DE 40 % PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL

FEDERAL
FINANCE GESTION 

UNE FILIALE DU **Crédit Mutuel ARKEA**

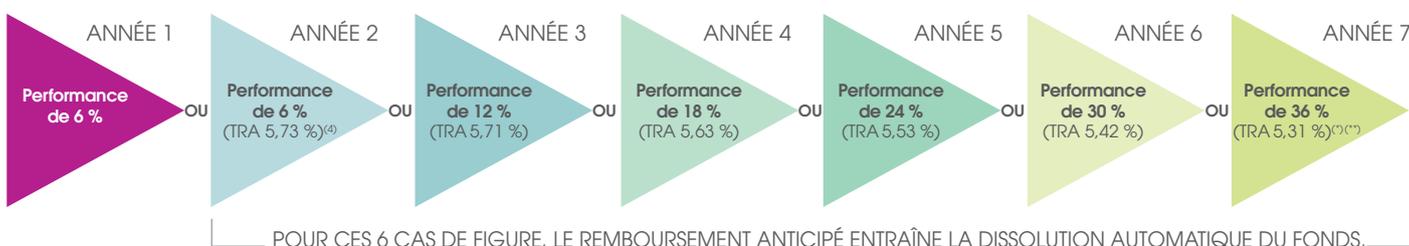
En souscrivant au fonds Autofocus Croissance Juin 2015, vous êtes exposé à un risque de perte en capital équivalent à la baisse de l'indice EURO STOXX 50^{®(1)} (dividendes non réinvestis) si celle-ci est supérieure ou égale à 40 % à l'échéance des 8 ans. Il s'agit d'un placement dynamique et d'une alternative à un placement risqué en actions, qui bénéficiera partiellement de la hausse éventuelle du marché actions européen du fait du plafonnement de sa performance.

EXPLICATION DU MÉCANISME

La 1^{ère} année⁽²⁾ : Un gain fixe et plafonné de 6 %⁽³⁾ versé automatiquement la 1^{ère} année quelle que soit l'évolution de l'indice EURO STOXX 50[®]. Les 6 % versés la 1^{ère} année sont définitivement acquis par l'investisseur.

Les années 2, 3, 4, 5, 6 et 7

Plusieurs opportunités de remboursement anticipé automatique si l'indice EURO STOXX 50[®] est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾ pour un gain fixe potentiel de :



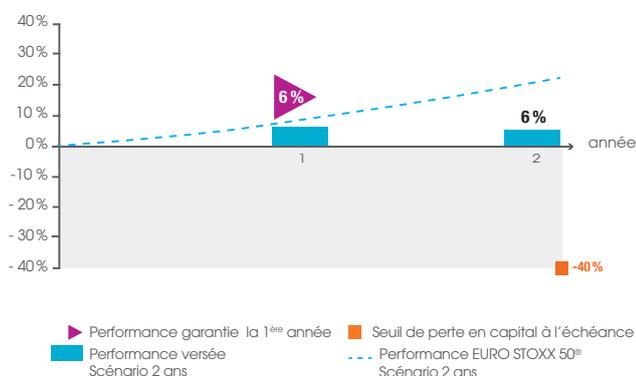
RAPPEL ANTICIPÉ POSSIBLE DURANT LES ANNÉES 2 À 7

À chaque date de constatation annuelle⁽⁵⁾, on observe le niveau de l'indice :

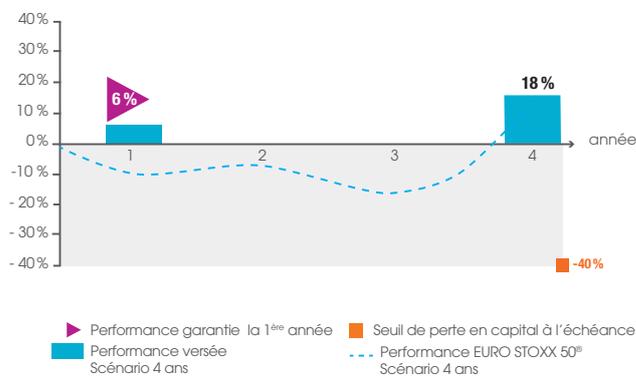
Si l'indice est en baisse par rapport à son niveau initial⁽³⁾ : le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé. **Autofocus Croissance Juin 2015 poursuit sa vie** jusqu'à la prochaine date de constatation annuelle.

Si l'indice est **stable ou en hausse** par rapport à son niveau initial⁽³⁾, **le fonds est automatiquement dissous et le mécanisme de remboursement anticipé est activé** : remboursement de la Valeur Liquidative de Référence⁽⁶⁾⁽⁷⁾ + gain plafonné à hauteur d'un montant fixe prédéterminé de 6 %⁽³⁾ en année 2 (TRA 5,73 %) ou 12 % en année 3 (TRA 5,71 %) ou 18 % en année 4 (TRA 5,63 %) ou 24 % en année 5 (TRA 5,53 %) ou 30 % en année 6 (TRA 5,42 %) ou 36 % en année 7 (TRA 5,31 %). Toutefois, la performance étant plafonnée, l'investisseur peut ne pas profiter de l'intégralité de la hausse de l'indice.

SCÉNARIO FAVORABLE À HORIZON 2 ANS



SCÉNARIO FAVORABLE À HORIZON 4 ANS



EFFET PLAFONNEMENT : Les gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé.

SCÉNARIO À 2 ANS

Si l'indice EuroStoxx 50[®] (hors dividendes) a progressé de 30 % :

- Vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'indice.
- Vous percevez votre capital et un gain fixe plafonné prédéterminé de 6 % (TRA de 5,73 %⁽⁴⁾).

SCÉNARIO À 8 ANS

Si l'indice EuroStoxx 50[®] (hors dividendes) progresse de 70 % :

- Vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'indice.
- Vous percevez votre capital et un gain fixe plafonné prédéterminé de 42 % (TRA de 5,06 %⁽⁴⁾).

FORMULE ET MÉCANISME

À l'ÉCHÉANCE DES 8 ANS, (le 7 septembre 2023) si aucun mécanisme de remboursement anticipé n'a été activé, on observe le niveau de l'indice : 3 scénarios possibles

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

La baisse de l'indice est de plus de 40 %

Perte en capital à hauteur de la baisse de l'indice si l'indice a baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾. L'investisseur subit l'intégralité de la baisse de l'indice.

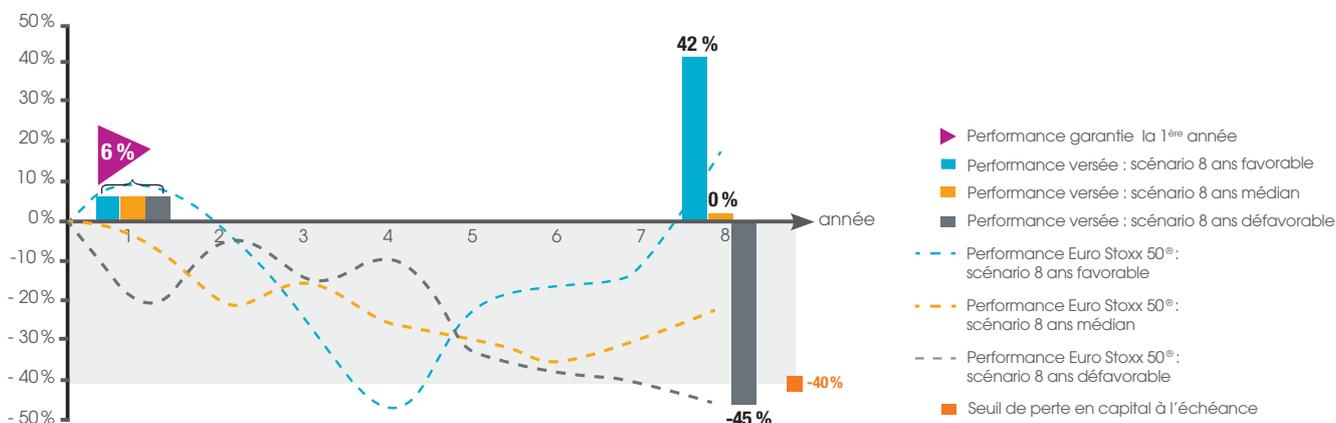
SCÉNARIO MÉDIAN

Remboursement de la Valeur Liquidative de Référence⁽⁶⁾⁽⁷⁾ si l'indice n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial⁽³⁾ et est inférieur à son niveau initial.

SCÉNARIO FAVORABLE

Remboursement de la Valeur Liquidative de Référence⁽⁶⁾⁽⁷⁾ majorée d'une performance fixe de 42 % (soit TRA de 5,06 %⁽⁷⁾) si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽³⁾.

SCÉNARIOS FAVORABLE, MÉDIAN, DÉFAVORABLE 8 ANS



AVANTAGES

- En année 1, l'investisseur est assuré de recevoir un gain fixe de 6%, quelle que soit l'évolution de l'indice EURO STOXX 50°.
- Chaque année, de l'année 2 à 7, on observe le niveau de l'indice EURO STOXX 50° par rapport à son niveau initial. Si la performance de l'indice est positive ou nulle, le mécanisme de remboursement anticipé est activé automatiquement. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence (hors commissions de souscription) majorée d'un gain de 6% multiplié par le nombre d'année(s) écoulée(s)
 - 1. Le porteur pourrait ainsi profiter d'un gain supérieur à la performance de l'indice.
- À l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance finale de l'indice EURO STOXX 50° (calculée entre son niveau final et son niveau initial) est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence majorée d'un gain de 42% (soit rendement actuariel annualisé de 5,06%⁽⁷⁾). Sinon, si l'indice n'a pas baissé de plus de 40%, l'investisseur reçoit l'intégralité de la Valeur Liquidative de Référence (hors commissions de souscription) soit un rendement actuariel annualisé de 0,76%⁽⁷⁾.

INCONVÉNIENTS

- Le FCP présente un risque de perte en capital. L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. A l'échéance, si l'indice EURO STOXX 50° enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, la Valeur Liquidative Finale du 7 septembre 2023 sera égale à la Valeur Liquidative de Référence diminuée de l'intégralité de l'évolution négative de l'EURO STOXX 50° ; l'investisseur subit alors une perte en capital.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement, celle-ci pouvant aller de 2 ans à 8 ans.
- Le gain fixe en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance du 7 septembre 2023 est plafonné à hauteur d'un montant prédéterminé (6% X (nombre d'année(s) écoulée(s) - 1)). L'investisseur ne profite pas intégralement de la hausse de l'EURO STOXX 50° si elle est supérieure au gain fixe prédéterminé du fait de ce mécanisme de plafonnement des gains.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions de l'indice EURO STOXX 50°, celui-ci étant calculé hors dividendes.
- Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la Valeur Liquidative de Référence (6 août 2015 inclus) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du FCP bénéficient de la formule du produit. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, le porteur peut subir une perte en capital.

⁽¹⁾ EURO STOXX 50° est une marque déposée de STOXX Limited. L'indice EURO STOXX 50° étant calculé hors dividendes, l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes attachés aux titres le composant. ⁽²⁾ Soit le 01/09/2016 (année 1). ⁽³⁾ Cours de clôture de l'indice EURO STOXX 50° à la date de constatation initiale du 6 août 2015. Performance de l'indice calculée dividendes non réinvestis. ⁽⁴⁾ Taux de rendement actuariel. ⁽⁵⁾ Soit le 07/09/2017 (année 2) ou 06/09/2018 (année 3) ou 05/09/2019 (année 4) ou 03/09/2020 (année 5) ou 02/09/2021 (année 6) ou 01/09/2022 (année 7). ⁽⁶⁾ La Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 1^{er} juin 2015 et le 6 août 2015 inclus. Dans le cadre d'un investissement réalisé au sein d'un contrat d'assurance-vie, la VL de Référence s'entend hors frais sur versement et hors frais de gestion.

⁽⁷⁾ À titre indicatif, pour un versement initial de 1 000 € (montant net investi déduction faite des frais prélevés par la société de gestion) sur Autofocus Croissance Juin 2015 dans le cadre du contrat Prévi-Options : à l'échéance des 8 ans, dans le scénario médian où l'indice clôture en baisse, mais sans avoir baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial, le montant remboursé à l'échéance est égal au capital investi après prélèvement des frais du contrat Prévi-Options soit 967,50 €, après application des frais sur versement (2,90 % maximum) et des frais de gestion annuels du contrat (0,68 %) et hors frais éventuels du contrat liés à la garantie complémentaire en cas de décès).

⁽⁸⁾ Le gain s'entend hors frais liés au cadre d'investissement (contrat d'assurance-vie ou de capitalisation en l'espèce). ⁽⁹⁾ Le rendement actuariel annualisé intègre le gain fixe de 6% versé la première année.

CODE ISIN
FR0012672145

ÉLIGIBILITÉ
**PEA, Compte-titres,
Assurance-vie
(y compris Fourgous),
PERP**

SEUIL
D'ACCÈS
1 000 €

DURÉE
D'INVESTISSEMENT
2, 3, 4, 5, 6, 7 ou 8 ans,
selon l'évolution de
l'indice EURO STOXX 50®

DATE DE VERSEMENT
DU GAIN DE 6 % LA 1^{ère} ANNÉE :
LE 1^{er} SEPTEMBRE 2016

DATES DE RAPPELS ANTICIPÉS OU D'ÉCHÉANCE

- Le 7 septembre 2017 si rappel anticipé la 2^{ème} année.
 - ou le 6 septembre 2018 si rappel anticipé la 3^{ème} année.
 - ou le 5 septembre 2019 si rappel anticipé la 4^{ème} année.
 - ou le 3 septembre 2020 si rappel anticipé la 5^{ème} année.
 - ou le 2 septembre 2021 si rappel anticipé la 6^{ème} année.
 - ou le 1^{er} septembre 2022 si rappel anticipé la 7^{ème} année.
- Sinon, 7 septembre 2023 à l'échéance des 8 ans.

PÉRIODE DE
COMMERCIALISATION
Du 1^{er} juin au 6 août 2015
avant 12 heures (*)

(*) Jusqu'au 1^{er} août 2015 en Assurance-vie. Les réseaux distributeurs peuvent décider d'arrêter la commercialisation avant cette date. La société de gestion se réserve le droit d'arrêter les souscriptions dès lors que la collecte aura atteint son niveau d'enveloppe maximum.

**FEDERAL
FINANCE GESTION**



UNE FILIALE DU **Crédit Mutuel ARKEA**

UN PLACEMENT POUR UNE ÉPARGNE DIVERSIFIÉE

Autofocus Croissance Juin 2015 est classé dans la catégorie Fonds Commun de Placement (FCP). Il s'agit d'un **fonds à formule présentant un risque de perte en capital**.

Un fonds à formule, également appelé produit structuré, est un fonds qui **vise à atteindre un résultat à des dates déterminées à l'avance grâce à une formule de calcul connue à l'avance**.

Autofocus Croissance Juin 2015 présente un **risque de perte en capital à l'échéance si l'indice a baissé de plus de 40 %** par rapport à son niveau initial du 6 août 2015.

Si l'indice n'a pas baissé de plus de 40 % à la date d'échéance, l'investisseur est assuré de récupérer au minimum la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription.

Autofocus Croissance Juin 2015 verse une **performance garantie de 6 %^(*) la 1^{ère} année** quelle que soit l'évolution de l'indice EURO STOXX 50®.

En complément **Autofocus Croissance Juin 2015**

> offre six possibilités de rappel anticipé^(**) avec un gain fixe et plafonné de :

- **6 % sur 2 ans** (TRA de 5,73 %)^(***) ou
- **12 % sur 3 ans** (TRA de 5,71 %) ou
- **18 % sur 4 ans** (TRA de 5,63 %) ou
- **24 % sur 5 ans** (TRA de 5,53 %) ou
- **30 % sur 6 ans** (TRA de 5,42 %) ou
- **36 % sur 7 ans** (TRA de 5,31 %)

selon la date de rappel.

> **Sinon, à l'échéance des 8 ans**, le fonds offre une perspective de performance plafonnée de **42 %** (TRA de 5,06 %)^(***).

^(*) Le gain s'entend hors frais lié au cadre d'investissement (contrat d'assurance-vie ou de capitalisation en l'espèce).

^(**) Le rendement actuariel annualisé intègre le gain fixe de 6 % versé la première année.

^(***) Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.

Sa performance finale et sa date de liquidation sont liées à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50®.

Principaux risques :

Risques liés aux caractéristiques de la formule ; risques liés aux marchés actions ; risque en capital.

Reportez-vous au détail du profil de risque dans le Prospectus.

Frais à la charge de l'investisseur :

Frais d'entrée (max) : 2 %

Frais de sortie (max) : 2 %

Frais de gestion (max 3 %) : estimés à 2,34 % (année 1)

Filiale du Crédit Mutuel Arkéa, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers. Avec un encours de près de 36 milliards d'euros, elle se classe au 16^{ème} rang des sociétés de gestion au plan national (source AFG, classement basé sur le volume des encours gérés). **Les produits structurés chez Federal Finance Gestion** : Federal Finance Gestion crée et gère des produits structurés depuis 1992. Dans cette catégorie, son encours est supérieur à 2,4 milliards d'euros répartis sur 60 produits structurés destinés à la fois à des clients institutionnels et particuliers.

Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Tout futur investisseur doit entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer lui-même et/ou avec le concours de ses conseillers l'adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables ainsi que de sa sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le FCP présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance des versions les plus récentes du DICI et du prospectus (disponibles gratuitement auprès de Federal Finance Gestion). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site www.federal-finance.fr - Fax : 02 98 00 28 59 - N° Cristal **0 969 32 88 32**.

Conformément à la réglementation, **l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du FCP.** FEDERAL FINANCE GESTION, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON. Siren 378 135 610 RCS Brest - Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004 - TVA : FR 87 378 135 610.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.